



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 MAI 2015

**Présents** : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Marc VUAGNAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Grégory FOL, Gisèle MEYNET.

**Procuration** : M. Maurice VIOUD donne procuration à M. Yann FOL.

**Secrétaire de séance** : Sébastien DESBIEZ-PIAT.

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

## I. Révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité,

1) De prescrire la mise en révision du PLU de SAVIGNY, selon les objectifs suivants :

- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les orientations du SCOT genevois approuvé le 16 décembre 2013,
- Respecter en particulier les dispositions de la loi Montagne en assurant la protection des activités traditionnelles agricoles, pastorales et forestières, notamment sur les secteurs en piémont du Vuache,
- Protéger les espaces naturels remarquables de la commune (la zone Natura 2000, les corridors écologiques à enjeux, les zones humides) dont notamment le Bois de Novery,
- Préserver la structure paysagère boisée et bocagère du piémont (maintien de haies et des ensembles forestiers remarquables de la commune et en particulier les Crêts du Fraisier et la forêt de Presle,
- Cadrer l'étendue des secteurs d'urbanisation future au regard du potentiel de densification et d'optimisation des dents creuses situées dans le Chef-Lieu et dans le hameau de Murcier et au regard des perspectives d'évolution démographique pour les 10 années à venir,
- Conforter et renforcer le Chef-Lieu comme secteur privilégié de développement dans l'armature territoriale,
- Adapter le mode d'urbanisation du hameau de Murcier de manière à garantir des capacités de stationnement et de circulation optimales,
- Accompagner la réhabilitation du bâti ancien du hameau de Cortagy en préservant ses caractéristiques patrimoniales,
- Réaliser 5 nouveaux logements aidés d'ici 2019, dans le respect des orientations du Programme Local de l'Habitat,
- Mettre à niveau les réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire communal.

2) D'engager une concertation publique avec les habitants, les associations locales et autres personnes publiques concernées, selon les modalités suivantes :

- Diffusion, au minimum, de trois lettres d'information à la population aux trois phases suivantes de la démarche :
  - au démarrage de la procédure, afin de présenter la démarche de révision du PLU et ses attendus, l'évolution du contexte législatif et réglementaire dans lequel il s'élabore,
  - au diagnostic et aux enjeux issus de ce dernier ainsi que l'Etat Initial de l'Environnement du territoire,
  - aux orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- organisation de trois réunions publiques dans les locaux de la mairie aux phases clefs de la procédure de révision de PLU (Diagnostic /Enjeux, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, traduction réglementaire des orientations du PADD). Un débat et une phase de questions / réponses terminera chaque réunion ;
- publication de l'avis de ces réunions dans un journal diffusé dans le département dans un délai de 15 jours avant leur tenue. Cet avis précisera le jour, l'heure et confirmera le lieu où se tiendra la réunion publique ;
- organisation d'une exposition publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera alimentée au fur et à mesure de l'avancement de la procédure (diagnostic, PADD, règlement) ;
- mise à disposition d'informations sur l'avancement de la procédure de révision du PLU dans le bulletin municipal ainsi qu'en mairie, à ses jours et heures habituels d'ouverture, aux phases clefs de la procédure de révision de PLU (Diagnostic /Enjeux, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, traduction réglementaire des orientations du PADD) ;
- mise à disposition d'un registre en mairie, à ses jours et heures habituels d'ouverture, destiné à recueillir les observations du public, pendant toute la durée de la concertation ;

3) De rappeler que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, qu'à compter de la publication de la présente délibération, la Commune pourra décider **de surseoir à statuer** dans les conditions et délais prévus à l'article L.111-8 dudit code, **sur les demandes d'autorisation** concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

4) De demander conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme que **les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition** de la Commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du PLU.

5) De donner **autorisation au maire pour signer** tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration de la révision du PLU.

6) De **solliciter l'Etat**, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme afin qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU.

7) De préciser que les **dépenses et recettes liées** à la révision du PLU sont inscrites au budget communal.

8) De **consulter**, au cours de la procédure, les personnes publiques et les organismes associés ou qui en auront fait la demande, conformément aux articles L.121-4, L.123-8 et R.123-16 du Code de l'urbanisme

## II. PLU : réalisation du zonage Eaux Pluviales.

Dans le cadre de la révision du PLU, Mme le Maire expose qu'il serait opportun de réaliser le zonage des Eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer le bon de commande avec le bureau d'études URBEO pour la réalisation du zonage Eaux pluviales pour un montant de 7 829 € HT soit 9 394,80 € TTC.

### III. Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SYANE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015.
- S'engage à accorder pendant 2 ans à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.
- S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

## IV. Travaux de sécurisation hameau de Murcier et Nyoux.

Dans le cadre des travaux de sécurisation des hameaux de Murcier, Mme le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental des Territoires.

Le coût total de ces travaux est estimé à 435 900 € HT soit 523 080 € TTC y compris les honoraires, les aménagements provisoires, et les travaux optionnels.

Des tests vont être réalisés prochainement avec des séparateurs de voies.

Afin de limiter la vitesse au hameau « les Chavannes » (vitesse limitée actuellement à 70 km/h), il est envisagé de reclasser ce hameau en agglomération. Un rendez-vous a été fixé avec les services du Conseil Départemental afin d'en discuter.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

- Approuve le projet de sécurisation des travaux de voirie,
- Prend note d'une dépense globale estimée à 435 900 € HT soit 523 080 € TTC,
- Charge Mme le Maire de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental des Territoires.

## V. Budget Primitif 2015 : décision modificative

Sur proposition de Mme le Maire, et suite à une erreur de saisie informatique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

### Section d'Investissement

- Dépenses compte 168751-041 : - 2.346 €
- Dépenses compte 168751 : + 2.346 €

## VI. Tarifs des photocopies.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe, à l'unanimité, des nouveaux tarifs pour la reprographie de documents soit :

Format	DOCUMENTS PHOTOCOPIÉS Tarifs en €
A4 noir et blanc verso	0,18
A4 noir et blanc recto/verso	0,30
A4 couleur recto	0,30
A4 couleur recto/verso	0,80
A3 noir et blanc recto	0,30
A3 noir et blanc recto/verso	0,50
A3 couleur recto	0,60
A3 couleur recto/verso	1,00

## VII. Informations diverses :

### ➤ Urbanisme.

La commission Urbanisme a étudié les dossiers d'urbanisme suivants :

- ✓ Permis de Construire déposé par M. et Mme BURNIER Philippe pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. MUGNIER Maxime pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par Mme MUNGER Rebecca pour la rénovation d'une ferme à Nyoux.
- ✓ Permis de Construire déposé par la Communauté de Communes du Genevois pour l'aménagement d'une micro crèche dans un bâtiment existant au Chef-lieu.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. LOPEZ Roberto pour la construction d'une véranda à Nyoux
- ✓ Déclaration Préalable déposée par Mme MORGAN Fabienne pour la pose d'une clôture à Murcier
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. BEAUSOLEIL pour la construction d'un garage bois à Nyoux
- ✓ Déclaration Préalable déposée par Mme PARINGAUX Elodie pour la pose d'une fenêtre de toit à Murcier
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. DESBIEZ-PIAT Sébastien pour la construction d'un abri de jardin à Murcier
- ✓ Déclaration Préalable déposée par Mme SAUTIER Sylviane pour la pose d'une clôture à Murcier

### ➤ Intercommunalité.

- **Commission Sociale Senior Petite Enfance :**  
La Mission Locale a présenté les emplois avenir qui s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés et non qualifiés.

- **La Commission Déchets** a pris connaissance d'un projet d'une future déchetterie à Neydens. Le conteneur pour le tri des vêtements a été installé.

- **Commission Mobilité/Accessibilité :** Les besoins de mobilité ne font que croître dans le canton de St Julien, le nombre de déplacements et de kilomètres augmente, et l'offre de transport en commun n'est pas adaptée. Une enveloppe pour l'aménagement de points mobilités (abris vélos, point information, ...) est budgétée.

Transports scolaires : 250 000 € de recettes sont attendues suite à la mise en place d'un barème basé sur le quotient familial pour l'abonnement au transport scolaire.

Un séminaire sur le covoiturage se tiendra à Archamps le 28 mai.

Monsieur Yann FOL rappelle que la commune de Savigny a été exclue du circuit de la ligne 13. Un rendez-vous sera prochainement pris avec le président du Conseil Départemental afin de rétablir le circuit initialement prévu.

- **Commission Aménagement :** Un élu suisse, Monsieur HODGERS a expliqué l'aménagement du territoire sur le canton de Genève.

- **Nom du Territoire : Du 18 mai au 22 juin 2015,** la Communauté de communes du Genevois (CCG) et ses partenaires appellent les acteurs de ses 17 communes-membres à choisir le nom du territoire qu'elles représentent en se rendant sur le site de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr). Cette démarche se veut fédératrice : l'objectif est de consulter l'ensemble des acteurs afin que le nom choisi soit le plus légitime possible.

- **SIVU du Complexe Sportif :** les travaux d'aménagement du vestiaire seront prochainement achevés. L'enveloppe budgétaire de 300 000 € a pu être respectée grâce à l'intervention de nombreux bénévoles.

- **Fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et du Syndicat Intercommunal de Protection du Vuache (SIPCV) :** une réunion pilotée par Mme la Sous-Préfète a permis de répondre à des questions quant à l'organisation de cette fusion. Cette fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et permettra une mutualisation des moyens techniques, financiers,...

➤ **Divers :**

- **Le voyage des aînés**, organisé conjointement avec la commune de Jonzier, se déroulera le 09 juin à Chanaz.
- **Sidéfage** : un nouveau centre d'immersion éducatif et ludique (CIEL) a ouvert ses portes à Bellegarde. Une rencontre réservée aux élus se déroulera le 12 juin.
- Un nouveau commerçant, Monsieur Fabien Jacob, boucher, sera présent sur **le marché** à partir du vendredi 5 juin.
- **Fibre optique** : le traçage de la future tranchée a été déterminé. Cette dernière arrive de Jonzier pour rejoindre le chemin sous la Ville à Murcier, jusqu'au rond-point et reprendra le chemin de Curteille, route de Valleiry en direction de Dingy-en-Vuache. Neuf camions par jour vont récupérer de la « gravette » qui sera ensuite reversée sur les chemins communaux.
- **Le Congrès de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse** s'est déroulé à Savigny en Sancerre. En 2018, la commune de Savigny sera organisatrice de ce congrès. Toutes les associations et des bénévoles seront sollicités pour organiser cette manifestation.

Le Maire,  
Béatrice FOL.

